

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THICOURT**

Séance du 2 avril 2022 à 10 heures

Etaient présents : Mme Myriam RESLINGER, M. Jonathan EGLOFF, M. François LECUROU, M. Pascal SPITZ, M. Ghislain WILLAUME, M. Régis POINSIGNON, M. Julien LEICK, Mme Florine MALARD, M. Mathieu BRIESCH

Avaient donné pouvoir : M. Bruno PERRIOL à M. Pascal SPITZ

Etaient absents :

M. Jonathan EGLOFF est nommé secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 10 heures.

Le maire annonce la démission de Mme Martine LOPEZ à la date du 29 mars 2022.

Il fait lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021. Les élus signent le registre.

1. Compte de gestion 2021

La maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable et qu'il doit strictement correspondre au compte administratif tenu par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif 2021

Le maire présente le compte administratif et notamment le montant des résultats.

En section de fonctionnement :

Dépenses		81 520,96 euros
Recettes		97 569,29 euros
	Solde	+ 16 048,33 euros
Report de l'excédent de fonctionnement 2020		162 530,51 euros
	Résultat de la section	+ 178 578,84 euros

En section d'investissement :

	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	24 985,16 euros	
Recettes	14 753,66 euros	
	- 10 231,50 euros	
Report de l'excédent d'investissement 2020	18 907,38 euros	
	+ 8 675,88 euros	

Le maire se retire durant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Arrête le compte administratif 2021.

3. Affectation du résultat

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à + 178 578,84 euros.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à + 8 675,88 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte R002 ;
- Décide d'affecter le résultat d'investissement en recettes d'investissement au compte R001.

4. Vote des taux des impôts locaux

Compte-tenu de l'évolution dynamique des bases de la fiscalité (+ 3%), le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,66 % ;
- De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 36,33 %.

5. Budget primitif 2022

Le maire présente le budget primitif et notamment la liste des investissements prévus pour 2021.

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2022	262 388,22 euros	83 809,38 euros
Report de l'excédent 2021		178 578,84 euros
TOTAL	262 388,22 euros	262 388,22 euros

En section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2022	185 500,00 euros	176 824,12 euros
Restes à réaliser		
Report de l'excédent 2021		8 675,88 euros
TOTAL	185 500,00 euros	185 500,00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Approuve le budget primitif 2022.

6. Subvention « une rose un espoir »

Les 30 avril et 1^{er} mai 2022 auront lieu les habituelles opérations « une rose un espoir » qui ont pour objectif d'apporter une aide substantielle et pratique aux malades atteints du cancer.

Le maire propose de participer à hauteur de 100 euros comme en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Décide de verser une subvention de 100 euros à l'association « une rose un espoir ».

7. Indemnité du greffier de la chasse

Suite au changement de trésorerie (Service de Gestion Comptable de Saint-Avoid), la gestion de la répartition de la chasse incombe désormais entièrement à la commune. En effet, la chasse s'inscrit désormais dans le budget et nécessite l'émission d'écritures comptables : titres et mandats.

Pour compenser le surplus de travail engendré, le maire propose de transférer à la secrétaire de mairie, l'indemnité initialement réservée au receveur municipal, soit 4% du produit de la chasse à reverser aux propriétaires.

L'indemnité « greffier » s'élèverait donc en totalité à 8% soit 48 euros bruts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- Décide de supprimer l'indemnité du receveur ;
- Décide de porter l'indemnité du greffier à 8%.

8. Défibrillateur de la salle polyvalente : modification du règlement

Suite à l'installation du défibrillateur sur la façade de la salle polyvalente, le maire propose d'ajouter l'article suivant au règlement de location de la salle :

« ARTICLE 11 : DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est à disposition sur la façade de la salle polyvalente, au droit de la porte d'entrée. Hors cas d'urgence, toute dégradation du matériel engendrera l'encaissement partiel ou total de la caution relative aux biens.

Il est rappelé qu'en cas d'utilisation, les secours doivent être contactés :

- au 15 pour le Samu
- au 18 pour les pompiers

Lors de l'état des lieux de sortie, l'utilisation du défibrillateur doit être signalée à la mairie afin que le matériel puisse être remis en état de marche (recharge des consommables). »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

- D'insérer l'article précité dans le règlement de location de la salle polyvalente.

9. Engazonnement du cimetière

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Loi LABBE interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics.

Le maire et son adjoint ont d'ailleurs suivi à une formation « zéro phyto » organisée par le réseau Fredon.

L'engazonnement des allées du cimetière s'avère être la meilleure solution. Mais elle implique l'acceptation par les usagers d'un cimetière plus vert, moins bétonné.

10. Nichoir à cigognes

L'entreprise retenue suite au conseil de Monsieur Klein rencontre des difficultés pour honorer sa commande.

11. Organisation des élections

Les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Le bureau de vote sera situé à la salle polyvalente. Il devra être composé du président, d'au moins 2 assesseurs et du secrétaire, soit 4 personnes.

Permanences :

Permanences	10 avril 2022	24 avril 2022
08h-12h	Ghislain, Florine, Jonathan	Ghislain, Florine, Jonathan
12h-16h	Bruno, Julien, Régis	Bruno, Mathieu, Julien
16h-19h + dépouillement	Pascal, François, Jeanne	Pascal, Mélissa, Florine

12. Chasse aux œufs

Le maire propose de reprendre la traditionnelle chasse aux œufs le samedi 16 avril à 10h.

13. Nettoyage du village

Le nettoyage du village aura lieu le samedi 30 avril à 9h.

14. Rappel des règles d'urbanisme

Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété est soumise à autorisation d'urbanisme.

Le maire fait lecture de l'article L480-1 du Code de l'Urbanisme :

« Lorsque l'autorité administrative et, au cas où il est compétent pour délivrer les autorisations, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ont connaissance d'une infraction de la nature de celles que prévoient les articles L. 480-4 et L. 610-1, ils sont tenus d'en faire dresser procès-verbal. »

Depuis le 1er janvier 2022, les administrés ont la possibilité de déposer leurs demandes d'autorisation de manière complètement dématérialisée sur le guichet unique du DUF, à l'adresse suivante :

<https://dufcc.geosphere.fr/portailccs>

15. Nouvelles règles de tri

Depuis le 1^{er} mars 2022, les papiers et cartonnets sont supprimés du sac orange pour être déposés dans la borne d'apport volontaire bleue. On ajoute dans le sac orange, les emballages plastiques tels que les pots de yaourt, les barquettes, les films plastiques.

Au 1^{er} septembre 2022, les sacs orange seront supprimés. A la place, une borne d'apport volontaire jaune sera installée pour accueillir les emballages plastiques, briques et métal alimentaires.

16. Crottes de chien

Nous déplorons une recrudescence des déjections canines sur la voie publique.

Chaque propriétaire est tenu d'assumer son animal. A titre de dépannage, des sacs à déjections sont disponibles en mairie aux heures d'ouvertures : les mardis de 11h à midi et les vendredis de 16h à 17h.

17. Dégradations ruisseau

Des dégradations ont été constatés sur les berges du ruisseau qui traverse le village au niveau de l'habitation de Monsieur Egloff : des pierres ont été ôtées de la berge et jetés dans le lit du ruisseau.

18. Divers

Une subvention DETR de 40% a été accordée au projet d'achat d'un second étage de columbarium soit 2 067 euros sur un montant subventionnable de 5 167 euros HT.

Notre dossier de demande de subvention FEDER pour la restauration des façades de l'église est sur liste d'attente. Il ne pourra pas être instruit tant que des fonds supplémentaires n'auront pas été alloués.

19. Bus scolaire

Les élus déplorent l'absence de ramassage scolaire lundi 4 avril. Une réclamation sera envoyée par email à la Région.

Le maire lève la séance à 12 heures 30.

A THICOURT, le 2 avril 2022
Le maire, Myriam RESLINGER